COMPTE-RENDU

Séance 21 mars 2022

Salle de l'Escale - Renazé

à 20h00

Séance du 21 mars 2022

En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 52

Le vingt-et-un mars deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 15 mars 2022, se sont réunis à la salle de l'Escale à Renazé, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	ROSSIGNOL Didier, suppléant
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	MÉZIÈRES Hervé, suppléant
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), BEUCHER Clément (Saint-Poix)

Étaient absents : VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Nadine MARTIN-FERRÉ a donné pouvoir à **Hervé TISON**
Jean-Eudes GAUBERT a donné pouvoir à **Dorinne BALOCHE**
Gérard LECOT a donné pouvoir à **Christophe LANGOUËT**
Pascale GARBE a donné pouvoir à **Richard CHAMARET**
Clément BEUCHER a donné pouvoir à **Vincent RESTIF**

Secrétaire de Séance : Élu **Bertrand de GUÉBRIANT**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du conseil communautaire du 21 mars 2022

SOMMAIRE

N° DELIB. 2022-03	LIBELLES	PAGES
	I. FINANCES	
28	Attributions de compensation provisoires 2022	P.5-7
29	Reprise par anticipation des résultats 2021 (Budget principal et annexes) – *Annexes I*	P.8
30	Vote des taux d'imposition 2022	P.8-9
31	Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Année 2022	P.9
32	Création de la ZA « Le Moulin à Vent » à Méral – Création du budget annexe et assujettissement à la TVA	P.9
33	Création du budget ZA « La Chesnaie » à Quelaines-Saint-Gault – Création du budget annexe et assujettissement à la TVA	P.10
34	Vote des budgets primitifs 2022 (Principal et annexes) – *Annexe II*	P.10-12
35	Vote des subventions annuelles 2022 – *Annexe III*	P.12
36	Vote de la subvention CIAS 2022	P.12-13
37	Provisions 2022	P.13-17
	II. ÉCONOMIE	
38	Atelier FONLUPT à Ballots – Demande de garantie d'emprunt	P.17
39	Aide à l'immobilier d'entreprise – Demande de subvention	P.17-18
	III. EAU ET ASSAINISSEMENT	
40	Consultation pour prestations de contrôles lors des travaux d'eau potable et/ou d'assainissement (ITV,…)	P.19
	IV. VOIRIE	
41	Rénovation d'un pont Senonnes/Ombrée d'Anjou – Lancement de la consultation des entreprises	P.19-20
	V. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME	
42	Tourisme et Patrimoine – Règlement d'octroi des subventions aux associations et particuliers, en matière de patrimoine bâti remarquable – Pays de Craon – Précision	P.20-21
43	Tourisme – Demande de subvention des propriétaires de Mortiercrolles à Saint-Quentin des Anges	P.21-22
	VI. SANTÉ	
44	Désignation des représentants auprès de la Conférence des financeurs de la Mayenne	P.22
	VII. RESSOURCES HUMAINES	
45	Base de Loisirs de La Rincerie – Recrutement des emplois saisonniers 2022	P.22-23
46	Centre aquatique L'Odyssée – Recrutement des emplois saisonniers et accroissements 2022	P.23
47	Service Déchetteries – Recrutement des emplois saisonniers 2022	P.24
48	Maison du Tourisme – Recrutement des emplois saisonniers 2022	P.24

49	**Création d'un poste de Chargé-e de mission manager de commerce et immobilier d'entreprise, sur 3 ans à 35/35ème, à compter du 1er octobre 2022 au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon**	**P.24-25**
50	**Création d'un poste d'ambassadeur du tri, à 17.50/35ème à compter du 1er avril 2022, au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon**	**P.25**
51	**Création d'un poste Chargé de mission informatique et système d'information à compter du 1er avril 2022, au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon**	**P.25-26**
52	**Modification de l'organisation du Pôle Équipements Sportifs et Tourisme – Création d'un poste de Directeur du pôle Équipements sportifs et du Tourisme, à 35/35ème, à compter du 22 mars 2022, au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon**	**P.26-30**
53	**Actualisation du Tableau des emplois de la Communauté de Communes du Pays de Craon, à compter du 1er avril 2022**	**P.30-36**
T	**VIII. INFORMATIONS DIVERSES**	**P.36-37**

T = sujet qui ne fait pas l'objet de délibération

M. Christophe LANGOUËT, Président, ouvre la séance et accueille les membres du conseil communautaire dans la salle de l'Escale à Renazé.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire déterminant ainsi les membres présents.

À l'ouverture de cette séance, il est constaté que le nombre de présents est de 47, le quorum est déjà atteint sans les pouvoirs (au nombre de 5).

M. Bertrand de GUÉBRIANT a été désigné Secrétaire de la séance.

M. Christophe LANGOUËT demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du compte rendu du 28 février 2022.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

I. FINANCES

28. Attributions de compensation provisoires 2022

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire que les attributions de compensation sont impactées annuellement pour le financement des services mutualisés, à savoir le SIG (Système d'Information Géographique) et l'ADS (Application du Droit des Sols), et pour le reversement de l'IFER éolien (Impôt forfaitaire sur l'éolien), comme suit :

- **Service SIG** :
  30 971 € (+2% par rapport à 2021), impacté en fonction de la population au 1er janvier 2022.
- **Service ADS** :
  84 462 € (+2% par rapport à 2021 + mi-temps complémentaire), impacté en fonction de la population au 1er janvier 2022 pour 50 % et en fonction de la moyenne des actes sur 3 années pour 50 %.
  7 communes sont restées en RNU (instruction par la DDT) et ne participent donc pas au financement du service.
- **Reversement IFER éolien** aux Communes de Cossé-le-Vivien et de Quelaines-Saint-Gault - Montant IFER éolien 2021/site x 20 %. Il est précisé que les communes de Congrier et Senonnes, disposant également de parcs éoliens, perçoivent directement cette part de fiscalité liée à l'IFER, suite à la modification de la législation.

Les attributions de compensation provisoires pour 2022 se présentent comme suit :

Secteur Cossé-le-Vivien		AC DEFINITIVES 2021 SANS SIG ADS IFER L=B+H	Impact SIG 2022	Impact ADS 2022	Impact IFER 2022	AC PROVISIOIRES 2022
53011	Astillé	**-3 536**	-949	-3 198		**-7 683**
53058	La Chapelle Craonnaise	**-13 144**	-363	-1 081		**-14 588**
53075	Cosmes	**-8 793**	-297	-832		**-9 922**
53077	Cossé-le-Vivien	**333 949**	-3 453	-10 521	12 565	**332 540**
53082	Courbeveille	**-15 982**	-691	-1 842		**-18 515**
53088	Cuillé	**2 475**	-909	-2 541		**-975**
53102	Gastines	**-14 855**	-181	-492		**-15 528**
53128	Laubrières	**-13 963**	-393	-854		**-15 210**
53151	Méral	**-5 786**	-1 198	-3 014		**-9 998**
53186	Quelaines St Gault	**-20 863**	-2 289	-6 861	7 539	**-22 474**
53250	Saint Poix	**-17 921**	-439	-1 345		**-19 705**
53260	Simplé	**25 965**	-448	-1 068		**24 449**
Total secteur Cossé le Vivien		**247 546**	**-11 610**	**-33 649**	**20 104**	**222 391**
Total AC positives (à verser aux Cnes)		359 914				356 989
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-112 368				-134 598

Secteur Craon		AC DEFINITIVES 2021 SANS SIG ADS IFER L=B+H	Impact SIG 2022	Impact ADS 2022	Impact IFER 2022	AC PROVISIOIRES 2022
53012	Athée	**-33 085**	-514	-1 762		**-35 361**
53018	Ballots	**21 260**	-1 401	-3 711		**16 148**
53035	Bouchamps les Craon	**-25 927**	-634	-1 837		**-28 398**
53068	Chérancé	**-13 673**	-167			**-13 840**
53084	Craon	**786 505**	-4 842	-15 044		**766 619**
53090	Denazé	**-7 248**	-172			**-7 420**
53135	Livré la Touche	**-68 854**	-794	-2 242		**-71 890**
53148	Mée	**-13 309**	-254			**-13 563**
53165	Niafles	**-8 517**	-382	-1 051		**-9 950**
53180	Pommerieux	**-58 549**	-693	-2 154		**-61 396**
53251	St Quentin les Anges	**-16 378**	-501	-1 453		**-18 332**
Total secteur Craon		**562 225**	**-10 354**	**-29 254**	**0**	**522 617**
Total AC positives (à verser aux Cnes)		807 765				782 767
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-245 540				-260 150

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2021 SANS SIG ADS IFER L=B+H	Impact SIG 2022	Impact ADS 2022	Impact IFER 2022	AC PROVISIOIRES 2022
53033	La Boissière	**3 852**	-124			**3 728**
53041	Brains/les Marches	**5 561**	-299			**5 262**
53073	Congrier	**236 673**	-957	-2 688		**233 028**
53098	Fontaine Couverte	**22 820**	-466	-1 210		**21 144**
53188	Renazé	**284 224**	-2 730	-6 913		**274 581**
53191	La Roë	**5 867**	-268	-829		**4 770**
53192	La Rouaudière	**6 235**	-343			**5 892**
53197	St Aignan/Roë	**33 557**	-973	-2 690		**29 894**
53214	St Erblon	**5 373**	-179			**5 194**
53240	St Martin du Limet	**19 386**	-472	-1 257		**17 657**
53242	St Michel de la Roë	**9 438**	-281	-809		**8 348**
53253	St Saturnin du Limet	**147 832**	-556	-1 551		**145 725**
53258	La Selle Craonnaise	**50 125**	-984	-2 321		**46 820**
53259	Senonnes	**14 022**	-375	-1 291		**12 356**
Total secteur Renazé		**844 965**	**-9 007**	**-21 559**	**0**	**811 774**
Total AC positives (à verser aux Cnes)		844 965				811 774
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0				0

Totaux	**1 654 736**	**-30 971**	**-84 462**	**20 104**	**1 556 782**
Total AC positives (à verser aux Cnes)	2 012 644				1 951 530
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)	-357 908				-394 748

M. Maxime CHAUVIN rappelle que, conformément au rapport de la CLECT 2021, les AC de Renazé ont été impactées au prorata, soit 4 125€ pour l'année 2021, et en totalité pour l'année 2022, soit 8 249 €.

Il est précisé que toute modification des attributions de compensation devra faire l'objet d'une réunion de la CLECT.

M. Alain BAHIER évoque la situation du service ADS de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier. En effet, elle connaît une vraie problématique quant à son personnel, il manque dans le service 3 personnes sur 7. Il demande si la CCPCG a tenu compte de ces charges en moins dans le cadre de la participation de la CCPC.

M. Christophe LANGOUËT souligne que la CCPCG a attendu 18 mois avant de confirmer les besoins d'évolution du nombre d'ETP. Les communes n'ont cependant pas de difficultés majeures à part le délai d'instruction des dossiers. Il est prévu un point entre la CCPCG et la CCPC l'année écoulée ; la question sera abordée à cette occasion.

Dans le cadre du service du Système d'Information Géographique (SIG), **M. Richard CHAMARET** rappelle qu'il avait été proposé une cartographier et la réalisation d'un travail sur l'intégration de la gestion différenciée des espaces verts. A ce jour, l'état d'avancement du dossier, ou une reprise de ce travail, n'est pas connu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

⇨ **VOTE** les attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2022, telles que présentées ci-dessus.

29. Reprise par anticipation des résultats 2021 (Budget principal et annexes) – *Annexes I*

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, que conformément à l'instruction comptable, il convient d'affecter, le cas échéant, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour chaque budget. L'excédent doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement qui est composé du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser en investissement.

Les comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2021 seront approuvés ultérieurement, mais il est proposé une reprise anticipée des résultats de clôture pour chaque budget.

Le détail du calcul de chaque affectation de résultat est présenté dans l'annexe « Finances ».

Concernant les résultats de fonctionnement des zones d'activités, ceux-ci font l'objet d'un simple report, puisque, sur ces budgets, on ne les affecte jamais en investissement.

La proposition d'affectation anticipée des résultats 2021 au BP 2022 est présentée comme suit :

Budget principal (70000)
002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 5 369 043,51 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 147 137,55 €

Budget annexe SPANC (70002)
002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 61 510,67 €

Budget annexe Ordures Ménagères (70004)
002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 101 720,79 €

Budget annexe chambres funéraires (70018)
002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 18 002,93 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 5 467,96 €

Budget annexe panneaux photovoltaïques (70019)
002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 23 531,90 €

Budget annexe Eau Régie (70020)
002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 3 212 371,84 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 23 104,21 €

Budget annexe Eau DSP (70021)
002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 582 176,99 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 615 770,83 €

Budget annexe Eau Production Loigné (70022)
002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 915 373,86 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 230 198,11 €

Budget annexe Assainissement Régie (70023)
002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 289 375,51 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

⇨ **APPROUVE** l'affectation anticipée des résultats 2021 telle que proposée ci-dessus.

30. Vote des taux d'imposition 2022

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, rappelle au conseil communautaire que, lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2022, le Conseil Communautaire a validé le principe d'un maintien des taux d'imposition en 2022.

Considérant les orientations budgétaires,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

⇨ **VOTE** les taux d'imposition en 2022, à savoir :

1. Taux de cotisation foncière des entreprises (**CFE**) : **25.22 %**
2. Taux de taxe d'habitation (**TH**) : **14.85 %**
3. Taux de taxe sur le foncier bâti (**TFB**) : **5.96 %**
4. Taux de taxe sur le foncier non bâti (**TFNB**) : **8.53 %**

31. Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Année 2022

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, expose au conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2022.

Il rappelle que le conseil communautaire a validé lors du DOB du 28 février 2022, l'orientation préconisée par la commission Environnement, à savoir porter le taux de la TEOM à 12,80% (au lieu de 11,00% actuellement) afin de notamment faire face à l'augmentation des charges du service et l'augmentation progressive de la TGAP mise en place par l'État.

Il est rappelé au conseil communautaire que par délibération n° 2018-12/211 du 10 décembre 2018, le conseil communautaire a décidé d'instaurer 2 zones de collecte à compter de 2020 (1 zone à taux plein (coefficient 1) / 1 zone à taux réduit pour 15/20 foyers (coefficient 0.8), dans les conditions définies ci-dessous :

Zones	Mode de collecte	Fréquence	Coefficient
Porte à porte Taux plein	Porte à porte ou bout de chemin	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	1
Point de regroupement Taux réduit	Points de regroupements collectifs pour des raisons de sécurité de la collecte	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	0,8

Il est rappelé que les bases n'étaient pas connues au moment du DOB. Cependant, la CCPC doit assimiler le reste à charge 2021 et le budget doit être équilibré. **M. Maxime CHAUVIN** rappelle le remboursement sur avance à réaliser à hauteur de 50 000 €.

La situation du budget nécessite de s'adapter et de revoir la question en fin d'année.

Considérant ce qui précède et les orientations validées au DOB 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

⇨ **VOTE** le taux plein de TEOM pour l'année 2022 à **12.80%**,
⇨ **VOTE** le taux de TEOM à taux réduit pour l'année 2022 à **10.24%.**

32. Création de la ZA « Le Moulin à Vent » à Méral – Création du budget annexe et assujettissement à la TVA

M. Maxime CHAUVIN Vice-président en charge des Finances, rapporte au conseil communautaire :

Considérant les orientations budgétaires présentées en conseil communautaire le 28 février 2022,

Considérant le projet de création de la ZA Le Moulin à Vent à Méral,

Vu le code général des impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

⇨ **DÉCIDE** la création d'un budget annexe « ZA DU MOULIN A VENT A MERAL »,
⇨ **SOLLICITE** auprès de la DGFIP un assujettissement de la CCPC à la TVA au titre de ce dossier.

33. Création de la ZA « La Chesnaie » à Quelaines-Saint-Gault – Création du budget annexe et assujettissement à la TVA

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, rapporte au conseil communautaire :

Considérant les orientations budgétaires présentées en conseil communautaire le 28 février 2022,

Considérant le projet de création de la ZA La Chesnaie à Quelaines-Saint-Gault,

Vu le code général des impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** la création d'un budget annexe « ZA LA CHESNAIE A QUELAINES-SAINT-GAULT »,
- ⇨ **SOLLICITE** auprès de la DGFIP un assujettissement de la CCPC à la TVA au titre de ce dossier.

34. Vote des budgets primitifs 2022 (Principal et annexes) – *Annexe II*

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, rappelle au conseil communautaire l'organisation des budgets :

- 1 budget principal
- 1 budget annexe SPANC
- 1 budget annexe ateliers relais
- 1 budget annexe OM
- 15 budgets annexes zones d'activités
- 1 budget annexe chambres funéraires
- 1 budget annexe photovoltaïque
- 1 budget annexe eau régie
- 1 budget annexe eau DSP
- 1 budget annexe eau production Loigné
- 1 budget annexe assainissement régie

Soit au total 1 budget principal et 24 budgets annexes.

Le Conseil Communautaire a validé les orientations budgétaires lors de sa séance du 28 février 2022 à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (DOB).

Le budget primitif est la traduction du DOB pour les prévisions budgétaires de l'année 2022, ajusté avec la reprise anticipée des résultats.

M. Maxime CHAUVIN propose de voter les budgets primitifs (incluant les opérations d'ordre) comme présenté de façon synthétique pour chacun des budgets (budget principal et 24 budgets annexes) par section de fonctionnement et d'investissement – Dépenses et Recettes.

Considérant la proposition présentée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- ⇨ **APPROUVE** les budgets primitifs 2022 comme suit :

BP 2022	N° de budget	Vote du 21 mars 2022					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement			
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Budget Principal	700 00	20 670 252,10 €	20 670 252,10 €	15 522 597,81 €	15 522 597,81 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 51 Contre : / Abstention : 1

Budget annexe SPANC	700 02	123 050,67 €	123 050,67 €	56 021,27 €	56 021,27 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe Ateliers relais	700 03	966 786,34 €	966 786,34 €	2 897 273,98 €	2 897 273,98 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe OM	700 04	3 577 133,79 €	3 577 133,79 €	1 917 864,40 €	1 917 864,40 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA la croix Astillé	700 05	13 659,00 €	13 659,00 €	12 654,00 €	12 654,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA la Grange Quelaines-St-Glt	700 06	174 078,00 €	174 078,00 €	173 878,00 €	173 878,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA Hersouillères Cossé	700 07	95 235,00 €	95 235,00 €	94 035,00 €	94 035,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA Ballots	700 08	496 827,96 €	496 827,96 €	370 754,00 €	370 754,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA Charmille St Aignan	700 09	124 551,00 €	124 551,00 €	115 551,00 €	115 551,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA la forge Renazé	700 10	284 254,00 €	284 254,00 €	284 254,00 €	284 254,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA Villeneuve 3 Craon	700 11	202 545,98 €	202 545,98 €	191 390,00 €	191 390,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA les platanes Cossé	700 12	378 481,00 €	378 481,00 €	364 495,00 €	364 495,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA Hersepeau Renazé	700 14	136 300,00 €	136 300,00 €	146 600,00 €	146 600,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA pépinière Nord Craon	700 16	1 053 017,54 €	1 053 017,54 €	802 695,00 €	802 695,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA l'Ourzais Renazé	700 17	166 482,00 €	166 482,00 €	131 335,00 €	131 335,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA des rues Cossé	700 25	2 320 641,00 €	2 320 641,00 €	2 157 141,00 €	2 157 141,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /

Budget annexe ZA Eiffel Craon	700 26	237 440,00 €	237 440,00 €	237 440,00 €	237 440,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe ZA Moulin à Vent Méral	700 27	189 855,00 €	189 855,00 €	189 855,00 €	189 855,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe La Chesnaie Quelaines-St-Glt	700 28	70 005,00 €	70 005,00 €	70 005,00 €	70 005,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe Chambres funéraires	700 18	43 273,93 €	43 273,93 €	42 038,96 €	42 038,96 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe Photovoltaïque	700 19	27 941,90 €	27 941,90 €	13 892,20 €	13 892,20 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe Eau régie	700 20	6 593 171,84 €	6 593 171,84 €	4 547 276,75 €	4 547 276,75 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe Eau DSP	700 21	1 820 176,99 €	1 820 176,99 €	3 043 566,50 €	3 043 566,50 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe Eau production Loigné	700 22	1 937 973,86 €	1 937 973,86 €	2 403 053,93 €	2 403 053,93 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
Budget annexe Assainissement régie	700 23	2 406 175,51 €	2 406 175,51 €	2 469 494,18 €	2 469 494,18 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47	Votes : 52 Pour : 52 Contre : / Abstention : /
TOTAL CONSOLIDE		**44 109 309,41 €**	**44 109 309,41 €**	**38 255 161,98 €**	**38 255 161,98 €**		

35. Vote des subventions annuelles 2022 – *Annexe III*

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances/Marchés Publics, indique au conseil communautaire que, la commission Finances, lors de sa réunion du 14 mars 2022, a étudié les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022, après avis des commissions concernées.

Les propositions d'attribution de subventions sont présentées en ***Annexe III***.

Considérant la proposition de la Commission Finances en date du 14 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **VOTE** les subventions 2022 telles que présentées en annexe,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à procéder au versement de ces subventions.

36. Vote de la subvention CIAS 2022

M Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, propose de déterminer la subvention de fonctionnement au CIAS pour l'année 2022.

Considérant les orientations budgétaires débattues le 28 février 2022, il est proposé de fixer la subvention 2022 au CIAS à 1 268 092 €.

M. Philippe GUIARD rappelle, qu'au vu de l'excédent 2021 et des prévisions 2022, il a été proposé lors du DOB 2022 d'évaluer la subvention 2022 en tenant compte d'une reprise indirecte de 500 000 €. Cette baisse en 2022 est exceptionnelle. Elle correspond à la résorption d'excédents qui n'ont pas lieu d'être. Cette mesure est donc unique en 2022.

M. Christophe LANGOUËT rappelle qu'il devra être trouvé un consensus entre le CIAS et la CCPC concernant la somme à verser au titre de la participation annuelle sur la base des résultats constatés du CIAS.

M. Philippe GUIARD précise que, dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG), les versements des sommes allouées par la CAF devraient être plus réguliers permettant ainsi d'améliorer la trésorerie.

M. Christophe LANGOUËT remercie le CIAS pour toutes les actions faites au cours de l'année.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **VOTE** la subvention de fonctionnement 2022 au CIAS à hauteur de 1 268 092 €,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-présidents à procéder au versement de la subvention en deux fois au cours de l'année.

37. Provisions 2022

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, propose au conseil communautaire la constitution et la reprise de provisions pour le budget principal 2022, et sur recommandation de la Trésorerie (créances douteuses), pour chacun des budgets annexes 2022, comme suit :

- **BUDGET 70000 – BUDGET PRINCIPAL**
  - → Contournement : reprise de 100 k€/an
  - → Pôles santé : constitution d'une provision pour grosses réparations à hauteur de 30 k€/an (10 k€/pôle santé). Reprise de provision à hauteur de 20 k€ pour la réparation du mur du pôle santé de Renazé
  - → Constitution d'une provision pour créances douteuses

BUDGET / ANNEE	RESTES A RECOUVRER	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2011	1 387,13	100%	1 387,13
2012	447,00	100%	447,00
2013	2 065,30	100%	2 065,30
2014	8 711,04	100%	8 711,04
2015	512,09	100%	512,09
2016	130,00	100%	130,00
2017	4 211,28	100%	4 211,28
2018	8 827,57	100%	8 827,57
2019	9 206,54	50%	4 603,27
2020	10 453,28	25%	2 613,32
2021	*591 364,82*	*0%*	-
			33 508,00

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2020	**Pôles santé**	120 000,00		6815	15721
2020			50 000,00	7815	15721
2021	Dotation 2021	30 000,00		6815	15721
			10 000,00	7815	15721

2022	**Dotation 2022**	**30 000,00**		**6815**	**15721**
			20 000,00	**7815**	**15721**
	SOLDE	**100 000,00**			**15721**

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
	Contournement Cossé-le-Vivien	500 000,00			1581
2020			100 000,00	7815	1581
2021			100 000,00	7815	1581
2022			**100 000,00**	**7815**	**1581**
	SOLDE	**200 000,00**			**1581**

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2022	**Créances douteuses**	**33 508,00**		**6817**	**4911**
	SOLDE	**33 508,00**			**4911**

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2020	**Centre Aquatique**	150 000,00		6815	15721
	SOLDE	**150 000,00**			**15721**

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2019	**Étude PLUi /SCOT**	293 126,00		6815	15721
	SOLDE	**293 126,00**			**15721**

- **BUDGET 70002 – BUDGET SPANC**

→ Créances douteuses

BUDGET / ANNEE	RESTES A RECOUVRER	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2017	288,00	100%	288,00
2018	194,00	100%	194,00
2019	444,00	50%	222,00
2020	776,00	25%	194,00
2021	27 007,75	0%	-
			898,00

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2022	**Créances douteuses**	**898,00**		**6817**	**496**
	SOLDE	**898,00**			**496**

- **BUDGET 70003 – BUDGET ATELIER-RELAIS**

→ Créances douteuses

BUDGET / ANNEE	RESTES A RECOUVRER	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2013	3 400,00	100%	3 400,00
2014	4 089,98	100%	4 089,98
2015	15 004,80	100%	15 004,80
2017	4 687,48	100%	4 687,48
2018	7 812,74	100%	7 812,74
2019	10 191,31	50%	5 095,66
2020	10 782,75	25%	2 695,69
2021	174 619,57	0%	-
			42 786,34

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2022	**Créances douteuses**	**42 786,34**		**6817**	**4911**
	SOLDE	**42 786,34**			**4911**

- **BUDGET 70004 – BUDGET ORDURES MENAGERES**

→ Créances douteuses

BUDGET / ANNEE	RESTES A RECOUVRER	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2015	142,88	100%	142,88
2016	662,63	100%	662,63
2017	957,74	100%	957,74
2018	1 239,48	100%	1 239,48
2019	1 662,99	50%	831,50
2020	997,54	25%	249,39
2021	214 698,14	0%	-
			4 083,61

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2022	**Créances douteuses**	**4 083,61**		**6817**	**4911**
	SOLDE	**4 083,61**			**4911**

- **BUDGET 70020 – BUDGET EAU REGIE**

→ Créances douteuses

BUDGET / ANNEE	RESTES A RECOUVRER	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2013	586,57	100%	586,57
2014	1 633,12	100%	1 633,12
2015	3 463,89	100%	3 463,89
2016	3 407,66	100%	3 407,66
2017	5 501,58	100%	5 501,58
2018	32 391,31	100%	32 391,31
2019	50 858,06	50%	25 429,03
2020	65 688,59	25%	16 422,15
2021	1 124 130,59	0%	-
			88 835,31

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2021	Créances douteuses	45 000,00		6817	496
2022		**43 835,31**		**6817**	**496**
	SOLDE	**88 835,31**			**496**

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2020	Provision pour risque	5 000,00		6815	15181
	SOLDE	**5 000,00**			**15181**

- **BUDGET 70021 – BUDGET EAU DSP**

Des provisions à hauteur de 583 000 € ont été constituées avant la prise de compétence de 2018 sur le budget eau DSP (70021). Il est proposé une reprise à hauteur de 100 000 €/an et de les affecter aux travaux de renouvellement des réseaux :

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2018	Provision pour risques et charges	583 000,00			1581
2020			100 000,00	7815	1581
2021			100 000,00	7815	1581
2022			**100 000,00**	**7815**	**1581**
	SOLDE	**283 000,00**			**1581**

- **BUDGET 70022 – BUDGET EAU PRODUCTION LOIGNE**

→ Créances douteuses

BUDGET / ANNEE	RESTES A RECOUVRER	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2015	100,76	100%	100,76
2021	139 769,43	0%	-
			100,76

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2022	**Créances douteuses**	**100,76**		**6817**	**496**
	SOLDE	**100,76**			**496**

- **BUDGET 70023 – BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE**

→ Créances douteuses

BUDGET / ANNEE	RESTES A RECOUVRER	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2018	459,62	100%	459,62
2019	651,10	50%	325,55
2020	904,98	25%	226,25
2021	87 770,47	0%	-
			1 011,42

ANNEE	DESTINATIONS	DOTATIONS	REPRISE	COMPTE BUDGETAIRE	COMPTE HELIOS
2022	**Créances douteuses**	**1 011,42**		**6817**	**496**
	SOLDE	**1 011,42**			**496**

Concernant les provisions pour créances douteuses, il est demandé quelles sont les mesures qui seront prises pour les impayés. **M. Maxime CHAUVIN** précise qu'une rencontre est prévue avec la Trésorerie. **M. Christophe LANGOUËT** rappelle sa proposition de vente des logements.

M. Christian BERSON s'étonne de cette orientation alors que le diagnostic réalisé dans le cadre du projet de territoire laisse apparaître un problème du locatif.

M. Christophe LANGOUËT souligne que la cession des logements aux locataires permet de leur donner les moyens d'accéder à la propriété. Il rappelle que le Conseil départemental, dans le cadre du Contrat de Territoire-Volet Habitat, avait fléché 11 communes ; il demande que cette aide soit multipliée par 2 afin de bénéficier aux autres communes. Il réitère sa proposition de réaffecter le produit de la vente des logements sur un programme logement.

M. Patrick GAULTIER interroge sur la compétence logement qui lui semble une compétence des communes et des Communautés de communes.

M. Laurent LEFÈVRE témoigne de la compétence qui était exercée sur le territoire de l'ex-CC de la Région de Cossé-le-Vivien qui, par ses logements sociaux, avait pour objectif d'accueillir des locataires qui, avec le temps, investissaient ensuite eux-mêmes et s'installaient sur le territoire.

M. Christophe LANGOUËT rapporte que Mayenne Habitat procède également à la cession de ses logements pour reconstruire. Avec l'idée de construire pour dynamiser, selon **M. Philippe GUIARD**, avec un parc locatif qui tourne.

M. Loïc DEROUET rappelle la mise à disposition de terrain par les communes pour la construction de logements.

Pour l'équité sur le territoire, **M. Hervé TISON** suggère que la CCPC puisse se substituer aux communes lorsque le bailleur social ne veut plus investir.

M. Christophe LANGOUËT propose que si la volonté d'impulser est présente, il faut le faire tous ensemble, les 37 communes doivent s'y mettre. Certaines communes réalisent leur projet. Il remarque que cela est très récent que les communes se préoccupent de l'habitat et non plus de la réalisation de lotissement. Il réitère sa proposition d'une association d'enveloppe financière du Conseil départemental, de la CCPC et des communes.

M. Daniel GENDRY, pour sa part, considère que la compétence logement n'est pas une compétence de la CCPC mais uniquement celle de l'ex-CCRCLV, et qu'elle n'est pas réellement exercée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **APPROUVE** les propositions ci-dessus,
- ⇨ **CHARGE** le Président ou Vice-Président de régler toutes formalités relatives à cette décision.

II. ÉCONOMIE

38. Atelier FONLUPT à Ballots – Demande de garantie d'emprunt

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge de l'Économie-Emploi-Agriculture-THD, rappelle au conseil communautaire que, dans le cadre de la construction d'un atelier à Ballots pour l'entreprise FONLUPT, Laval Mayenne Aménagement (LMA) a consulté plusieurs partenaires bancaires pour le financement de cette opération dont le montant est estimé à 1 900 000 €. LMA envisage ainsi de contracter un prêt en taux fixe, d'une durée de 15 ans, d'un montant total de 1 800 000 €.

Cependant, les banques sollicitent une garantie de la Communauté de Communes du Pays de Craon à hauteur de 50% du montant du prêt, soit 900 000 €.

Considérant la proposition de la commission Économie en date du 22 février 2022,

Après Avis favorable du Bureau du 14 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **APPROUVE** la demande de garantie d'emprunt sollicitée par LMA dans le cadre du projet de construction d'un atelier pour l'entreprise FONLUPT, située à Ballots, à hauteur de 50% du prêt soit 900 000 €,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer tout document relatif à cette décision.

39. Aide à l'immobilier d'entreprise – Demande de subvention

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge de l'Économie-Emploi-Agriculture-THD, rappelle au conseil communautaire que, par délibération n° 2019-05/79 en date du 13 mai 2019, le conseil

communautaire a décidé d'adopter et d'appliquer un dispositif d'aide aux entreprises de plus de 150 salariés en complément d'un dispositif du Conseil Départemental de la Mayenne qui s'adresse aux entreprises de moins de 150 salariés.

Ce dispositif prévoit l'intervention de la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) sous forme de subvention à des projets d'immobilier d'entreprise à hauteur de 10% pour un montant de dépenses éligible de 600 000 € HT maximum, soit une aide maximum de la CCPC de 60 000 €.

Un règlement d'intervention a été adopté le 3 mars 2020 par le Conseil Communautaire de la CCPC.

Laval Mayenne Aménagement va porter la construction d'un atelier à Ballots pour l'entreprise FONLUPT. Le projet est estimé à 1 900 000 € et LMA peut bénéficier d'une aide à l'immobilier d'entreprise de 60 000 € dans le cadre du dispositif sus-cité.

Considérant la complétude du dossier de demande de subvention déposé le 11 février 2022 par Laval Mayenne Aménagement,

Considérant l'éligibilité de la demande au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour les entreprises de plus de 150 salariés,

Vu l'article L.1511-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), stipulant que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre désormais seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises, peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétences d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article,

Vu l'article L.1111-8 du CGCT stipulant qu'une collectivité territoriale peut déléguer à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une compétence dont elle est attributaire. Les compétences déléguées sont alors exercées au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante. Cette délégation est régie par une convention qui en fixe la durée et définit les objectifs à atteindre ainsi que les modalités du contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire. Les modalités de cette convention sont précisées à l'article R.1111-1 du CGCT.

Vu la délibération n° 2019-05/79 en date du 13 mai 2019 relative au dispositif d'aide aux entreprises de plus de 150 salariés en complément d'un dispositif du Conseil Départemental de la Mayenne
Vu la délibération n°2020-03/49 relative à l'adoption du règlement de subvention qui s'applique au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour les entreprises de plus de 150 salariés

Vu la délibération n°2020-11/191 du 16 Novembre 2020 relative à la prolongation de 2 ans du dispositif d'Aide à l'investissement immobilier des entreprises en partenariat avec le département

Considérant la proposition de la commission Économie en date du 22 février 2022,

Après Avis favorable du Bureau du 14 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **APPROUVE** la demande de subvention de 60 000 € sollicitée par Laval Mayenne Aménagement (LMA) pour la construction au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour les entreprises de plus de 150 salariés mise en œuvre par la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer tout document relatif à cette décision.

III. EAU ET ASSAINISSEMENT

40. Consultation pour prestations de contrôles lors des travaux d'eau potable et/ou d'assainissement (ITV,…)

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau et Assainissement, rappelle au conseil communautaire que, dans le cadre des programmes de renouvellement de réseaux (AEP/EU/EP), il est nécessaire de réaliser multiples « opérations préalables à la réception » des travaux, comme:

- des essais de compactage des tranchées
- des essais d'étanchéité
- des Inspections Télévisuelles (*ITV*)

Ces prestations ne font pas partie de l' « Accord-Cadre à Bons de Commande » pour les travaux sur les réseaux.

Il est proposé de lancer une consultation pour désigner un prestataire pour réaliser ces prestations sus visées.

Le marché sera décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : prestations d'hydrocurage et d'Inspection Télévisuelle de réseaux d'assainissement.
- Lot n°2 : prestations de tests de compactage de tranchées et de test d''étanchéité de réseaux d'assainissement.

Ce marché pourra également être sollicité par d'autres services de la CCPC (Test de compactage par le service voirie). Ce marché d'une durée de 2 ans (afin de coïncider avec les dates d'échéance de l'Accord cadre de travaux réseaux) est estimé à 35 000 € HT/an.

Considérant la proposition du conseil d'exploitations en date du 22 février 2022,

Après avis favorable du Bureau en date du 7 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** de lancer la consultation d'entreprises, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour un marché de prestations de service sous la forme d'un « accord cadre » à bons de commandes pour une durée 2 ans,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

IV. VOIRIE

41. Rénovation d'un pont Senonnes/Ombrée d'Anjou – Lancement de la consultation des entreprises

M. Pierrick GILLES, Vice-président en charge de la Voirie/Déchets ménagers, informe le conseil communautaire du projet de rénovation du pont routier situé sur le territoire des communes de Senonnes et Ombrée d'Anjou (49).

Ce pont présente de nombreux désordres et il est nécessaire de prévoir des travaux de rénovation. Dans ce cadre, une étude hydraulique et hydrologique a été réalisée afin de définir le dimensionnement de l'ouvrage.

Le conseil communautaire est informé que 4 scénarios ont été étudiés par le bureau d'étude Hydroconcept :

- Scenario n° 1 : situation actuelle
- Scenario n° 2 : remplacement par Pont cadre 2.5 m x 2.5 m à la côte actuelle -67.80 NGF

- Scénario n° 3 : remplacement par Pont cadre 2.5 m x 2.5 m à la côte + 41 cm -côte 68.21
- Scénario n° 4 : remplacement par Pont cadre 2.5 m x 2.5 m à la côte + 41 cm -côte 68.21 + pente de 1%

Ce pont cadre aura une longueur de 12 m ; un dossier de déclaration sera adressé à la DDT pour autorisation.

La commission propose de retenir le Scénario n° 4, à savoir le remplacement par un pont cadre 2.5 m x 2.5 m à la côte + 41 cm - côte 68.21 + pente de 1%.

Considérant la proposition de la commission Voirie/Déchets ménagers en date du 1er mars 2022,

Après avis favorable du Bureau en date du 7 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** de lancer une consultation des entreprises en procédure adaptée pour la fourniture et la pose de ce pont cadre, sur la base d'une dépense estimée à 70 000 € TTC,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier,
- ⇨ **SOLLICITE** un fonds de concours à la commune d'Ombrée d'Anjou à hauteur de 50% des dépenses relatives aux études, travaux et maîtrise d'œuvre.

V. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME (COMMISSION DU 25 JANVIER 2022)

42. Tourisme et Patrimoine – Règlement d'octroi des subventions aux associations et particuliers, en matière de patrimoine bâti remarquable – Pays de Craon – Précision

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge des Équipements Sportifs et Tourisme, rappelle au conseil communautaire la délibération n° 2022-02/26 du 28 février 2022 portant « Règlement d'octroi des subventions aux associations et particuliers en matière de patrimoine bâti remarquable du Pays de Craon ».

Elle indique qu'une précision doit être apportée dans l'article se rapportant à la base de l'engagement financier de la collectivité. En effet, la base de l'enveloppe maximum des travaux à prendre en considération est arrêtée à 25.000 €TTC (et non H.T.).

De fait, la présente délibération portant « Règlement d'octroi des subventions aux associations et particuliers en matière de patrimoine bâti remarquable du Pays de Craon », est rédigée comme suit :

La communauté de communes du Pays de Craon est notamment dotée de la compétence Tourisme.

À ce titre, elle peut accompagner financièrement des projets privés favorisant la promotion du tourisme à rayonnement intercommunal, sous réserve d'un intérêt public local. Le soutien au patrimoine bâti remarquable inclut ce périmètre d'intervention dans la mesure où il participe au développement de la politique tourisme dans les conditions ci-dessus précisées.

La Commission Équipement Sportifs/Tourisme, lors de sa séance du 25 janvier 2022, a proposé un règlement afin de définir « les critères d'octroi des subventions aux associations et particuliers, en matière de patrimoine bâti remarquable » :

- ***Cadre réglementaire*** *:*
  - *Articles L. 1111-4 et L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Locales*
  - *L.133-3 du Code du Tourisme*
  - *Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)*
- ***Bénéficiaires***
  - *Associations*
  - *Particuliers*

 Nature des projets accompagnés

Travaux et aménagement(s) extérieur(s) sur des bâtiments reconnus d'intérêt architectural par les administrations qualifiées, ouverts au public au moins sur sa partie extérieure, et participants à la promotion touristique à l'échelle du territoire du Pays de Craon.

 Critères d'octroi

- *Les travaux doivent être visibles de l'extérieur (bâti et ou aménagement(s) extérieur(s))*
- *Ils doivent participer à l'embellissement et à l'accessibilité du site*
- *Les travaux de rénovation seuls sont exclus de ce dispositif*
- *Le patrimoine bâti doit être visible du grand public*
- *Le projet doit être cofinancé par un autre financeur public au minimum*

 Base de l'engagement financier de la CCPC

- *Plafond des travaux pris en compte : 25 000 €TTC*
- *Taux de subvention : 10%*
- *Enveloppe annuelle limitée à 5 000 €*
- *Aide possible tous les 5 ans au bénéfice d'un même site*

 Conditions particulières

La capacité du projet à répondre à l'objectif de promotion touristique à l'échelle intercommunale sera évaluée en fonction des critères cumulatifs suivants :

- *Ouverture au public au moins 45 jours/an. Ces jours et horaires d'ouverture devront être communiqués en début de saison à la CCPC*
- *Accepter les échanges avec la CCPC (visites de scolaires, spectacles intercommunaux…)*
- *Envisager et réaliser une communication à minima à l'échelle du Pays de Craon*

Considérant la proposition de la Commission Équipements Sportifs/Tourisme en date du 25 janvier 2022,

Après avis favorable de la commission Finances en date du 7 février 2022,

Après avis favorable du Bureau en date du 21 février et 14 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À 48 VOIX POUR,
À 4 ABSTENTIONS,

- ⇨ **VALIDE** le règlement relatif aux « critères d'octroi des subventions aux associations et particuliers, en matière de patrimoine bâti remarquable », sur le Pays de Craon, tel que présenté ci-dessus,
- ⇨ **DIT** que cette délibération annule et remplace la précédente délibération n° 2022-02/26 en date du 28 février 2022.

43. Tourisme et Patrimoine – Demande de subvention des propriétaires de Mortiercrolles à Saint-Quentin les Anges

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge des Équipements Sportifs/Tourisme, rapporte au conseil communautaire que le propriétaire du Château de Mortiercrolles situé à Saint-Quentin-les-Anges envisage de procéder à des travaux extérieurs afin de remanier les écrans visuels à l'ouest ainsi que l'environnement proche avec de nouveaux axes visuels mettant en valeur les perspectives sur l'enceinte datant du Moyen Age. Ces travaux engagent l'étude d'un expert forestier, l'abattage d'arbres et la réalisation de plantations nouvelles pour un coût estimé à 24 639 €TTC.

Le propriétaire a fait une demande de subvention auprès de la Communauté de communes qui a été étudiée en commission Équipements Sportifs les 14 décembre 2021 et 25 janvier 2022.

Considérant que cette demande répond aux critères « d'octroi des subventions aux associations, particuliers, en matière bâti remarquable du Pays de Craon » (délibération n° 2022-02/26 en date du

28 février 2022), **Mme Dorinne BALOCHE** propose d'allouer une aide à hauteur de 10% du montant des travaux TTC.

Après avis favorable du Bureau en date du 14 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À 47 VOIX POUR,
À 5 ABSTENTIONS,

- ⇨ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention pour les travaux du Château de Mortiercrolles de Saint-Quentin-les-Anges à hauteur de 10% des travaux TTC, soit la somme de 2 463,60 € arrondie à 2 464 €.

VI. SANTÉ

44. Désignation des représentants auprès de la Conférence des financeurs de la Mayenne

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose au conseil communautaire que la Conférence des financeurs, créée en 2017, constitue l'instance partenariale de coordination des actions de prévention de la perte d'autonomie. Son champ d'actions est désormais étendu à la coordination du développement de l'habitat inclusif.

Elle réunit comme membres de droit les caisses de retraite, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Mutualité française, l'ARS et le Conseil départemental. La participation des EPCI à la Conférence des financeurs est volontaire.

Si la Communauté de communes souhaite poursuivre sa participation aux instances plénières dédiées à la prévention de la perte d'autonomie et à l'habitat inclusif, il lui faut précéder à la désignation de représentants auprès de la Conférence des financeurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.233-1 et suivants et l'article R.233-13 portant composition de la Conférence des financeurs,

Vu la demande du Conseil départemental concernant la mise à jour de la liste des membres de la Conférence des financeurs de la Mayenne,

M. Christophe LANGOUËT rappelle que les élus étaient jusqu'à présent **MM. Philippe GUIARD** et **Jean-Eudes GAUBERT** considérant les attributions associées à leurs Vice-présidences. Il précise que ces derniers sont intéressés pour poursuivre cette mission

Après avis favorable du Bureau en date du 14 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉSIGNE M. Philippe GUIARD** et **M. Jean-Eudes GAUBERT**, respectivement représentant titulaire et représentant suppléant de la Communauté de Communes du Pays de Craon au sein de la Conférence des financeurs de la Mayenne.

VII. RESSOURCES HUMAINES

45. Base de Loisirs de La Rincerie – Recrutement des emplois saisonniers 2022

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose au conseil communautaire qu'afin de répondre au planning prévisionnel des fréquentations et activités pour l'exercice 2022, il est nécessaire de recourir à des recrutements de saisonniers.

Il est proposé comme tous les ans, au titre de l'exercice en cours, la liste des emplois saisonniers à pourvoir en fonction des nécessités du service comme suit :

- 1 éducateur sportif, à temps complet, pour la période du 23/05/2022 au 31/08/2022, pendant la saison 2022, rémunéré sur le grade – Catégorie B – Éducateur des APS, base maximum de l'indice majoré 361
- 1 éducateur sportif, à temps complet, pour la période du 29/06/2022 au 31/08/2022, pendant la saison 2022, rémunéré sur le grade – Catégorie B – Éducateur des APS, base maximum de l'indice majoré 361
- 2 surveillants de baignade, à temps complet, pour la période du 01/07/2022 au 31/08/2022, pendant la saison 2022, rémunéré sur le grade – Catégorie C – Opérateur des APS, maximum de l'indice majoré 343
- 1 agent d'entretien, à temps complet, pour la période du 01/04/2022 au 30/09/2022, pendant la saison 2022, rémunéré sur le grade – Catégorie C – Adjoint Technique, base maximum de l'indice majoré 340
- 1 agent d'accueil, à temps complet, pour la période du 01/04/2022 au 30/09/2022, pendant la saison 2022, rémunéré sur le grade – Catégorie C – Adjoint Administratif, base maximum de l'indice majoré 343
- 2 agents d'accueil, à temps non complet dans la limite de 720 heures (dont une journée de formation) pour l'ensemble des postes, pour la période du 22/04/2022 au 31/08/2022, rémunéré sur le grade – Catégorie C – Adjoint Administratif, base maximum de l'indice majoré 343

L'ensemble des agents appelés à assurer un service les dimanches et jours fériés pourra prétendre au bénéfice des indemnités horaires pour travail du dimanche et des jours fériés au taux actuellement de 0.74 €.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 2°,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 8 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité d'un agent saisonnier pour maladie ou accident, il est proposé qu'il puisse être procédé au remplacement de ces agents pendant la période considérée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** de procéder aux recrutements des emplois saisonniers à la Rincerie pour l'année 2022, tel que présenté,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

46. Centre aquatique L'Odyssée – Recrutement des emplois saisonniers et accroissements 2022

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose au conseil communautaire qu'afin de répondre aux variations de fréquentations et des activités de l'Odyssée pour l'exercice 2022, il est nécessaire de pouvoir recourir à des recrutements ponctuels, pour satisfaire les taux règlementaires d'encadrement.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 2°,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 8 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** de procéder au recrutement d'emplois saisonniers, ainsi qu'en accroissement temporaire d'activité à l'Odyssée pour l'exercice 2022 selon les nécessités de service,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

47. Service Déchetteries – Recrutement des emplois saisonniers 2022

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose au conseil communautaire qu'afin de répondre aux variations de fréquentations des déchetteries du territoire pour l'exercice 2022, il est nécessaire de pouvoir recourir de saisonniers afin d'assurer le service aux usagers.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 2°,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 8 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** de procéder au recrutement d'emplois saisonniers en déchetteries pour l'exercice 2022 selon les nécessités de service,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

48. Maison du Tourisme – Recrutement des emplois saisonniers 2022

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle au conseil communautaire qu'il est procédé chaque année pendant la période estivale, juillet et août, à l'ouverture d'un point d'information à la maison du tourisme.

Compte tenu depuis 2016, de la fusion des Syndicats d'Initiative en Office du Tourisme « Tourisme en Pays de Craon », compétence intercommunale, la Communauté de Communes du Pays de Craon réalise depuis 2017 le recrutement des personnes afin d'effectuer cet accueil saisonnier.

Les missions de ces saisonniers sont principalement l'accueil physique et téléphonique pour tous renseignements auprès des visiteurs de la Maison du Tourisme, en lien direct avec l'association « Tourisme en Pays de Craon » et Sud Mayenne Tourisme.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 2°,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité d'un agent saisonnier pour maladie ou accident, il est proposé qu'il puisse être procédé au remplacement de ces agents pendant la période considérée.

Considérant l'avis favorable du comité technique du 8 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** des emplois saisonniers à pourvoir en fonction des nécessités de service :
  - 1 Adjoint Administratif à temps non complet de 30/35ème (28.50 pour la Communauté de Communes et 1.50 /prise en charge de la visite de la ville) pour la période du 1er juillet 2022 au 31 août 2022, rémunérée sur la base du cadre d'emploi,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

49. Création d'un poste de Chargé-e de mission manager de commerce et immobilier d'entreprise, sur 3 ans à 35/35ème, à compter du 1er octobre 2022 au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Craon a recruté un apprenti durant 2 années sur des missions d'animation du commerce. Ce contrat d'alternance arrive à échéance en octobre 2022.

De plus, la Communauté de Communes dispose et gère plus d'une vingtaine de zones d'activité sur son territoire. Des lots et de l'immobilier d'entreprise sont encore disponible à la location ou à l'achat.

Aussi, vu les besoins en matière de suivi de l'activité commerciale sur le territoire, ainsi que les besoins en matière de développement économique sur le territoire du Pays de Craon, et notamment la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication sur ces zones d'activités et sur l'immobilier d'entreprise (40 000 m² de locaux + 13 commerces), il est proposé de créer un poste de chargé- é de mission « Manager de commerce et immobilier d'entreprise », comme suit :

- A compter du 1er octobre 2022 ;
- A temps complet ;
- Pour une durée de 3 ans ;
- Sur les cadres d'emplois des Attachés et des Rédacteurs ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-24,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 8 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** la création d'un poste de chargé-e de mission « Manager de commerce et immobilier d'entreprise » à temps complet, sur les cadres emplois des Attachés et des Rédacteurs, à compter du 1er octobre 2022,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

50. Création d'un poste d'ambassadeur du tri, à 17.50/35ème à compter du 1er avril 2022, au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle au conseil communautaire qu'il a été mis en place le tri des emballages en porte à porte depuis 2018. Il est constaté une dégradation continue des erreurs de tri. Ces dernières sont générées par le geste de tri des habitants, dont le coût pour la Collectivité représente environ 80 000 € par an.

Aussi, il est nécessaire de faire de la sensibilisation en porte à porte au bon geste de tri des emballages dans les foyers du Pays de Craon, l'objectif étant de réduire par deux les erreurs de tri, soit environ 200 € / tonne (passage de 340 tonnes par an à 250 tonnes par an). Afin d'accompagner cette sensibilisation au tri des emballages, il est proposé de créer un poste permanent « d'Ambassadeur du tri » pour inscrire ce travail d'éducation dans la durée :

- A compter du 1er avril 2022 ;
- A temps non complet – 17.50/35ème ;
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Technique ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 8 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** la création d'un poste « d'Ambassadeur du tri » à temps non complet – 17.50/35ème, sur les cadres emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques, à compter du 1er avril 2022,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

51. Création d'un poste Chargé de mission informatique et système d'information à compter du 1er avril 2022, au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes travaille avec une entreprise spécialisée en serveur informatique. Pour autant, il est apparu que

cette prestation réalisée en distanciel était indispensable mais insuffisante. En effet, cette prestation ne couvre pas le besoin de réaliser sur le terrain le lien avec les prestataires informatiques de la Communauté de Communes (Serveur, ensemble des logiciels métiers, système d'information, gestion des données et téléphonie, impressions…). De plus, l'accompagnement des agents dans leur montée en compétences sur les systèmes d'information et nouveaux moyens de communication est essentiel à assurer.

Il est précisé que le parc informatique est constitué de :

- 200 postes clients environ,
- Une quinzaine de serveurs (virtuels),
- 3 hyperviseurs (matériel)

Dans l'optique de répondre à ces besoins, il rappelle qu'un poste de chargé de mission informatique et système d'information à temps complet est intégré dans les crédits budgétaires depuis l'année 2021 et suivantes.

Il précise que ce poste a été pourvu seulement en septembre 2021 en accroissement temporaire d'activité, considérant les difficultés de recrutement sur ce poste.

M. Christophe LANGOUËT ajoute que cette expérimentation s'avère très positive. Il est constaté une réduction du temps de réponse aux besoins informatiques des agents (gain en termes d'efficacité et de sérénité, en lien avec ce nouvel accompagnement technique). Les mouvements de services sont anticipés et accompagnés (installations pôle culture, France Service Renazé, …). Sur 40 besoins de postes informatiques, 20 seulement l'ont été par de l'achat neuf, les 20 autres l'ont été par des ordinateurs reconditionnés par le technicien informatique. Des économies importantes ont aussi été réalisées grâce à la migration des lignes SDSL vers la fibre (économie = 1 479€/mois).

Ce retour positif conforte la nécessité de pérenniser ce poste sur un emploi permanent.

Il est proposé de créer un poste de « Chargé-e de mission informatique et système d'information » :

- A compter du 1er avril 2022 ;
- A temps complet ;
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens, Agents de maîtrise et Adjoints Technique ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 8 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇨ **DÉCIDE** la création d'un poste de « Chargé-e de mission informatique et système d'information », à temps complet, sur les cadres d'emplois des Techniciens, Agents de maîtrise et Adjoints Techniques, à compter du 1er avril 2022
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

52. Modification de l'organisation du Pôle Équipements Sportifs et Tourisme – Création d'un poste de Directeur du pôle Équipements sportifs et du Tourisme, à 35/35ème, à compter du 22 mars 2022, au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle au conseil communautaire qu'une nouvelle organisation des services a été adoptée en 2019. 6 pôles ont été définis, à savoir : développement territorial, culture, environnement, action sociale, ressources, et équipements sportifs et tourisme.

Il souligne que tous les pôles ont été structurés, hormis celui des équipements sportifs et tourisme.

Il rappelle que le Centre Aquatique Intercommunal a été mis en service en janvier 2019.

M. Christophe LANGOUËT ajoute qu'après 3 années de fonctionnement, le besoin de rapprocher les deux équipements sportifs tout en y associant le tourisme est confirmé. Il s'avère indispensable d'harmoniser les projets, tout en optimisant les moyens.

Il précise que l'organisation actuelle est la suivante :

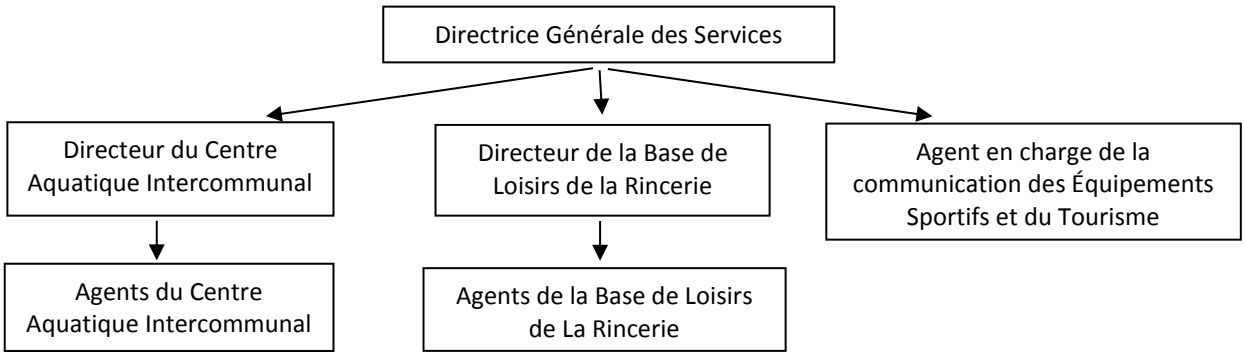

Il est important de noter que les responsables de ces deux équipements réalisent actuellement un fort dépassement d'heures afin de permettre un bon fonctionnement de ces équipements. De plus, le tourisme, au sein de la Communauté de Communes, n'est pas développé. Le Directeur du centre aquatique intercommunal quittera prochainement notre collectivité pour rapprochement de conjoint. Aussi, notre expérimentation de ces dernières années conforte la nécessité de proposer cette réorganisation, mise en place qui s'impose désormais dans de brefs délais considérant le départ imminent du directeur de l'Odyssée.

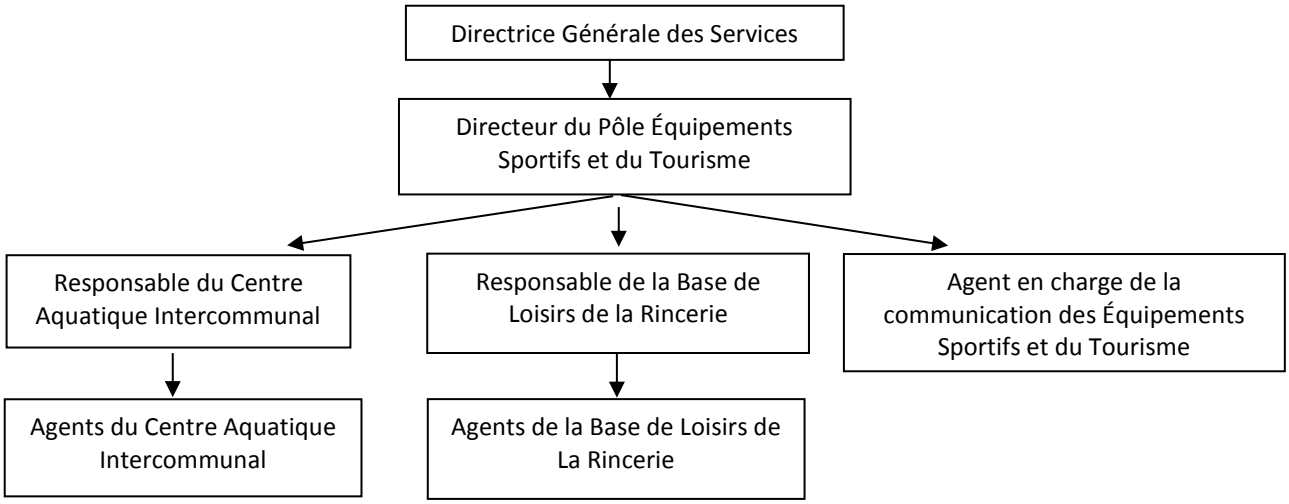

M. Christophe LANGOUËT ajoute que, construire et permettre cette réorganisation, apportera une meilleure visibilité de la politique sportive et touristique sur le territoire du Pays de Craon, tout en sécurisant le fonctionnement de ces deux équipements dans la durée.

L'estimation budgétaire pour cette réorganisation envisagée globalement sur le pôle, s'élève à environ à 35 000 €.

M. Christophe LANGOUËT rappelle la nécessité de renforcer la supervision et la construction avec les services existants, afin d'assurer un pilotage coordonné des politiques publiques, de tourisme et de loisirs autour de l'accueil des publics, l'attractivité du territoire et des politiques éducatives.

Il est donc proposé :

- de créer un poste de « Directeur du Pôle Équipements Sportifs - Tourisme »
  - À compter du 22 mars 2022
  - À temps complet (35/35ème)
  - Sur les cadres d'emplois des Attachés et des Conseillers des APS

- modifier l'intitulé des postes de direction de la Base de loisirs de la Rincerie et du Centre aquatique intercommunal en :
  - Responsable du Centre aquatique intercommunal
  - Responsable de la Base de loisirs de la Rincerie.

M. Olivier GAUCHER observe que le poste de directeur du pôle était affiché à 50 000 € lors de la présentation du DOB et qu'il est réévalué ce jour à 35 000 €. Par ailleurs, il considère qu'autant les autres postes de responsables sont des postes de production mais pas celui de directeur.

M. Christophe LANGOUËT précise que la création de ce poste s'inscrit dans le souhait d'une évolution de commercialisation de ces 2 équipements, afin de mieux vendre ces produits, permettre une meilleure et différente organisation. Les responsables de service ne peuvent être partout, sur les activités, les résolutions de soucis matériels, les réunions y compris le soir…

Il reconnaît que François-Régis L'HURIEC, responsable du centre aquatique, accomplit un travail extraordinaire mais il faut tenir compte qu'il sera difficile de recruter un remplaçant à l'identique. Il s'agit également d'être en phase avec la réglementation sur les horaires et disponibilités.

M. Christophe LANGOUËT entend la remarque de **M. Olivier GAUCHER**. Il rappelle ses engagements et la volonté de réduire les dépenses. Depuis 2015, il a toujours été répondu aux besoins par un développement des services. Dorénavant, il faut envisager d'aborder cette question différemment.

Mme Dorinne BALOCHE précise que La Rincerie et le Centre aquatique sont deux beaux sites à faire évoluer. L'objectif est de permettre à l'agent, recruté sur le poste de direction du pôle, de travailler sur de gros projets, d'aller chercher les subventions, financements, notamment de coordonner, et de laisser aux responsables des équipements de se concentrer sur le quotidien.

Actuellement, en plus de ses missions, le directeur du centre aquatique fait beaucoup de travail administratif et doit pallier le remplacement des agents dont le recrutement est difficile.

M. Patrick GAULTIER rappelle l'engagement de réorganisation de la CCPC pris en 2019, alors que l'organigramme se présentait en râteau, la constitution du CODIR composé des responsables de pôles existants. Les élus savaient que les deux responsables de site pourraient tenir provisoirement le pôle Équipements Sportifs/Tourisme, mais que cette situation ne serait pas durable. Le départ du directeur du centre aquatique est l'occasion de revenir sur l'organisation.

M. Alain BAHIER demande une explication quant à la réduction des crédits de 50 000 € à 35 000 € (baisse de salaire du directeur ou du nouveau responsable). Il précise que, jusqu'à maintenant, le lien sur les deux sites est assuré par la DGS et un CODIR est également existant.

M. Christophe LANGOUËT lui répond qu'il s'agit du salaire qui a été revu à la baisse ; les 2 postes de responsable sont conservés en l'état mais les salaires ne seront effectivement pas les mêmes. Il rappelle que les 2 responsables sont très investis dans leur travail au quotidien, que leur famille est éloignée pour les 2, ce qui pourrait supposer un 2ème départ. La proposition porte donc sur un responsable pour chacun des sites et un directeur qui pourrait être positionné physiquement sur l'un ou l'autre des sites.

Mme Alexia DALIFARD souligne que les deux personnes actuellement en poste sont formidables et que les besoins réels portent peut-être davantage sur le fait d'être secondés dans les activités, les remplacements. Elle s'interroge sur le fait que le service de communication pour le Tourisme soit rattaché au pôle Équipements Sportifs/Tourisme et non au service Communication de la CCPC, ce qui semblerait un gain de temps. De même pour les missions Ressources Humaines, un accompagnement plus important du service Ressources représenterait peut-être une optimisation. **Mme Alexia DALIFARD**, quant à elle, considère que les besoins des 2 sites devraient davantage être fléchés sur des postes n-1 aux responsables.

M. Philippe PELLUAU rapporte, suite aux échanges lors de la commission Équipements Sportifs/Tourisme, que le travail des responsables est pollués par la tâches communication et RH.

M. Christophe LANGOUËT précise qu'il ne faut pas confondre Ressources Humaines et Management. Le responsable demeure le lien avec le service RH. Ce dernier effectue la publication et la procédure administrative lors des recrutements des saisonniers. Le recrutement se fait dans le cadre du milieu professionnel. Il faut noter que le service RH est déjà limité en nombre de personnes.

M. Christophe LANGOUËT s'étonne de la remarque de **Mme Alexia DALIFARD** sur le fait que la communication Tourisme devrait rejoindre le service Communication ; il ne l'avait pas entendu auparavant.

M. Quentin LANVIERGE indique que le directeur du centre aquatique a mentionné, lors de la commission, avoir besoin d'un directeur et non d'autres animateurs.

M. Christophe LANGOUËT précise que l'appellation « coordinateur » serait sans doute plus adéquat en référence au pôle Culture et la coordination des 3 services Saison Culturelle, EEA et Lecture Publique.

M. Christian BERSON souhaite revenir sur le fonctionnement de la CCPC. En effet, la question a été vue en commission Finances qui n'était pas d'accord sur cette création. Il pense que si les explications avaient été données, alors, l'orientation de la commission aurait été certainement différente. Il comprend que cela puisse changer.

M. Christophe LANGOUËT rapporte que la commission Équipements Sportifs a validé la création. Cependant, il rappelle que la décision appartient au conseil communautaire après débat.

M. Patrick GAULTIER rappelle que les commissions n'ont pas le pouvoir de décision mais de proposition.

Mme Edit RAGARU estime que la commission Culture a travaillé pour rien ; aucune de ses propositions n'a pas été retenue. **M. Christophe LANGOUËT** précise que les propositions de la commission ne sont pas au conseil communautaire de cette séance.

M. Alain BAHIER remarque que ce sujet n'a pas été débattu en Conférence des Maires.

M. Hervé TISON est surpris que ce sujet revienne 3 semaines après ; il aurait mérité de revenir en Conférence des Maires.

M. Dominique GUINEHEUX rapporte qu'il y a 3 ans, il n'avait pas été positionné de responsable de pôle car chacun des responsables de site pouvait assurer la responsabilité des services. Au-delà des horaires effectués, il faut se rendre à l'évidence que la situation sanitaire due au COVID et autre, n'a pas facilité le développement et la commercialisation des services.

M. Richard CHAMARET évoque le fait qu'il avait proposé que l'un des 2 postes soit positionné en directeur du pôle avec mission de responsable sur l'un des deux équipements. Cette proposition aurait sans doute soulevé un problème d'organisation. En raison du projet de territoire, il s'avère d'autant nécessaire de promouvoir le territoire et de commercialiser les services de la CCPC à l'extérieur, d'où la nécessité d'un profil commercial et le besoin d'une communication globale sur l'attractivité.

M. Christophe LANGOUËT et **Mme Dorinne BALOCHE** confirment à **M. Olivier GAUCHER** que l'avis du directeur du centre aquatique a bien été sollicité sur cette proposition d'organisation.

M. Dominique COUEFFÉ fait part de son inquiétude et de la difficulté de se projeter en temps de crise internationale actuelle. Il propose d'attendre un mois ou deux afin de ne pas regretter la décision qui sera prise, d'avoir une vision plus claire de l'avenir, notamment en ce qui concerne toutes les factures et charges qui seront à honorer.

M. Christophe LANGOUËT entend cette problématique. Cependant, il rappelle que le directeur du centre aquatique part dans deux mois et qu'il n'est pas certain de recruter le remplaçant pour cet été. Ceci accentue la problématique s'il n'y a personne à L'Odyssée.

M. Dominique GUINEHEUX précise que la décision de création du directeur de pôle pourrait attendre s'il n'y avait pas ce départ. La CCPC a besoin de clarté pour lancer le recrutement (fiche de poste).

M. Philippe GUIARD souligne que c'est un travail collectif et qu'il faut reconnaître qu'il est satisfaisant de débattre, même contradictoirement.

Mme Odile GOHIER fait part de son interrogation sur le risque de sectoriser les services, avec des services autonomes, telle la communication pour chaque service.

M. Christophe LANGOUËT souligne que c'est justement l'inverse qui est recherché. Il remercie **Mme Odile GOHIER** d'avoir fait cette remarque car il est essentiel d'y répondre afin de lever les incompréhensions.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 8 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À 36 VOIX POUR,
À 16 ABSTENTIONS,

- ⇨ **DÉCIDE** la création d'un poste de « Directeur du pôle Équipements sportifs et tourisme », à temps complet, sur les cadres d'emplois des Attachés et des Conseillers des APS, à compter du 22 mars 2022,
- ⇨ **DÉCIDE** de procéder à la modification de l'intitulé des postes des responsables tels que mentionnés ci-dessus,
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

53. Actualisation du Tableau des emplois de la Communauté de Communes du Pays de Craon, à compter du 1er avril 2022

M. Christophe LANGOUËT, Président, rapporte au conseil communautaire que, suite aux créations de poste lors de séance précédente et de ce jour :

- Délibération n° 2021-05/100 du 17 mai 2021 portant création d'un poste d'agent en charge de la politique mobilité (1 ETP)
- Conseil communautaire du 21 mars 2022 :
  1. Ambassadeur du tri (0.5 ETP)
  2. Chargé de mission informatique et système d'information (1 ETP)
  3. Responsable des Équipements Sportifs et du Tourisme (1 ETP) et modifications des postes permanents,

  Pour un total de 3,5 ETP.

Il convient d'actualiser le tableau des emplois en conséquence.

Vu l'avis du Comité technique du 8 mars 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À 51 VOIX POUR,
À 1 ABSTENTION,

- ⇨ **ARRÊTE** le tableau des emplois permanents au 1er avril 2022, comme suit :

SERVICES	Temps T 01.01.2022	Temps T 01.04.2022	CADRE D'EMPLOIS
DIRECTION GENERALE DES SERVICES			
Directeur général des services	35	35	Attachés territoriaux
Assistant de direction - Direction générale et Pôle ressources	35	35	Adjoints administratifs - Rédacteurs
TOTAL ETP DGS	**2,00**	**2,00**	
DIRECTION GENERALE ADJOINTE			
Directeur général adjoint	35	35	Attachés territoriaux
TOTAL ETP DGA	**1,00**	**1,00**	

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE			
Responsable de l'administration générale	35	35	Attachés - Rédacteurs
Agent d'accueil et secrétaire de l'administration générale	35	35	Adjoints administratifs
Agent d'accueil et secrétaire du service environnement	35	35	Adjoints administratifs
Agent d'accueil, secrétaire, assistant communication	15	15	Rédacteurs - Adjoints administratifs
TOTAL ETP SERVICE ADMINISTRATION GENERALE	**3,43**	**3,43**	
SERVICE RH			
Conseiller en prévention des risques professionnels	17,5	17,5	Adjoints administratifs - Rédacteurs Adjoints techniques - Agents de maîtrise - Techniciens
Gestionnaire de ressources humaines	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
Gestionnaire de ressources humaines	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
Assistant de ressources humaines	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
TOTAL ETP SERVICE RH	**3,50**	**3,50**	
SERVICE FINANCES			
Responsable du service Finances et de la Commande Publique	35	35	Attachés - Rédacteurs - Adjoints administratifs
Gestionnaire marchés publics et comptable	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
Assistant de gestion financière	35	35	Adjoints administratifs
Assistant de gestion financière et contrôle de gestion	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
Assistant de gestion financière	35	35	Adjoints administratifs
Assistant de gestion financière	35	35	Adjoints administratifs
TOTAL ETP FINANCES	**6,00**	**6,00**	
SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL			
Responsable du service développement territorial	35	35	Attachés - Rédacteurs
Gestionnaire du service emploi	35	35	Rédacteurs - Animateurs
Gestionnaire du service développement économique	35	35	Rédacteurs - Animateurs
Assistante du service développement territorial / logement / agent d'accueil (et E.A.A)	17,5	17,5	Rédacteurs - Adjoints administratifs
Chargé de mission "Mobilité"	0	35	Attachés - Rédacteurs
TOTAL ETP DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	**3,50**	**4,50**	
SERVICE COMMUNICATION			
Chargé de communication	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
TOTAL ETP COMMUNICATION	**1,00**	**1,00**	
SERVICE TECHNIQUE			
Service Bâtiments et informatique			
Responsable des bâtiments et de l'informatique	35	35	Ingénieurs - Techniciens
Agent de maintenance	17,5	17,5	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent de maintenance	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise

Agent de maintenance (+ régisseur)	17,5	17,5	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent de maintenance	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent de maintenance	17,5	17,5	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Chargé de missions informatique et système d'information	0	35	Techniciens - Adjoints techniques - Agents de maîtrise
SOUS-TOTAL ETP BATIMENTS	**4,50**	**5,50**	
SERVICE ENVIRONNEMENT			
Service ENVIRONNEMENT			
Responsable du service Environnement	35	35	Ingénieurs - Techniciens
SOUS-TOTAL ETP ENVIRONNEMENT	**1,00**	**1,00**	
Service déchets			
Assistant de prévention et de gestion des déchets	35	35	Techniciens - agents de maitrise - adjoints techniques
Ambassadeur du tri	0	17,5	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	17,5	17,5	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	31,5	31,5	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
SOUS-TOTAL ETP SERVICE DECHETS	**7,40**	**7,90**	
Service Voirie			
Responsable du service voirie	35	35	Techniciens
Adjoint du service voirie	35	35	Techniciens - Adjoints techniques - Agents de maîtrise
SOUS-TOTAL ETP VOIRIE	**2,00**	**2,00**	
Eau et Assainissement			
Responsable Eau et Assainissement	35	35	Ingénieurs - Techniciens
Responsable programmation travaux	35	35	Techniciens
Technicien suivi travaux Réseaux	35	35	Agents de maitrise et Techniciens
Responsable Facturation -secrétariat	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
Facturation - secrétariat	35	35	Adjoints administratifs
Facturation - secrétariat	35	35	Adjoints administratifs
Facturation - secrétariat	35	35	Adjoints administratifs
Agent Entretien	1,5	1,5	Adjoints techniques
Agent SIG	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Responsable Unité production	35	35	Ingénieurs - Techniciens - Agents de maitrise
Agent production EP	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent production EP	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent production EP	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Responsable Unité distribution EP	35	35	Techniciens - Agents de maitrise
Agent distribution EP	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise

Agent distribution EP	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	17,5	17,5	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Responsable Unité Assainissement	35	35	Techniciens - Agents de maitrise
Agent Assainissement	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent Assainissement	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent Assainissement	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent Assainissement	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent Assainissement	35	35	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
Agent SPANC	35	35	Techniciens - Adjoints techniques - Agents de maîtrise
SOUS-TOTAL ETP EAU ET ASSAINISSEMENT	**27,04**	**27,04**	
Entretien			
Agent d'entretien	35	35	Adjoints techniques
Agent d'entretien	35	35	Adjoints techniques
Agents d'entretien	28	28	Adjoints techniques
Agents d'entretien (+ Centre aquatique)	14	14	Adjoints techniques
Agents d'entretien	2	2	Adjoints techniques
SOUS-TOTAL ETP ENTRETIEN	**3,26**	**3,26**	
TOTAL ETP ENVIRONNEMENT	**40,70**	**41,20**	
SERVICE SANTE PREVENTION			
Animatrice du contrat local de santé	35	35	Attaché-Rédacteur-Animateur
TOTAL ETP SANTE	**1,00**	**1,00**	
PÔLE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURISME			
Pôle Équipements sportifs et Tourisme			
Directeur du pôle	0	35	Attaché - Conseiller des APS
SOUS-TOTAL ETP ÉQUIPTS SPORTIFS TOURISME	**0,00**	**1,00**	
Service du Centre Aquatique			
Responsable du Centre Aquatique Intercommunal	35	35	Attachés territoriaux - Conseillers et Educateurs des activités physiques et sportives
MNS référent sportif	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître-nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître-nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître-nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître-nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître-nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître-nageur	4	4	Educateurs des activités physiques et sportives
Maîtres sauveteurs (BNSSA)	11,5	11,5	Opérateurs TAPS

Caissière - référent administratif	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
Caissière et entretien des locaux	35	35	Adjoints administratifs - Adjoints techniques
Caissière et entretien des locaux	31,5	31,5	Adjoints administratifs - Adjoints techniques
Caissière et entretien des locaux	21	21	Adjoints administratifs - Adjoints techniques
Technicien	35	35	Techniciens - Agents de maîtrise - Adjoints techniques
Technicien	35	35	Techniciens - Agents de maîtrise - Adjoints techniques
SOUS-TOTAL ETP CENTRE AQUATIQUE	**12,94**	**12,94**	
Service de la Rincerie			
Responsable de la Base de Loisirs de la Rincerie	35	35	Attachés territoriaux - Conseillers et Educateurs des activités physiques et sportives
Base de la Rincerie			
Animateurs de la base	35	35	ETAPS - Animateurs - Adjoints d'animation
Animateurs de la base	35	35	ETAPS - Animateurs - Adjoints d'animation
Animateurs de la base	35	35	ETAPS - Animateurs - Adjoints d'animation
Animateurs de la base	35	35	ETAPS - Animateurs - Adjoints d'animation
Agents de maintenance	35	35	Agents de maîtrise - Adjoints techniques
Agents de maintenance	35	35	Agents de maîtrise - Adjoints techniques
Agents d'entretien	35	35	Adjoints techniques
Agents d'entretien	35	35	Adjoints techniques
Accueil et secrétariat	35	35	Adjoints administratifs
Camping			
Gardiennage	35	35	Agents de maîtrise
Accueil et secrétariat	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
SOUS-TOTAL ETP RINCERIE	**12,00**	**12,00**	
TOTAL ETP SERVICES ÉQUIP SPORTS TOURISME	**24,94**	**25,94**	
PÔLE CULTURE			
Coordination culturelle			
Coordinateur culturel	35	35	Attachés - rédacteurs
Chargé de communication culturelle	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
Médiateur / chargé de développement des publics	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
SOUS-TOTAL ETP COORDINATION CULTURELLE	**3,00**	**3,00**	
Saison culturelle			
Responsable du service saison culturelle	35	35	Rédacteurs - Adjoints administratifs
Régisseur	35	35	Techniciens - Agents de maîtrise - Adjoints techniques
Régisseur (+ agent de maintenance bâtiments)	17,5	17,5	Adjoints techniques - Agents de maîtrise
SOUS-TOTAL ETP SAISON CULTURELLE	**2,50**	**2,50**	
Lecture publique			

Responsable de la médiathèque et du réseau lecture publique	35	35	Bibliothécaires- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine - Assistants de conservation du patrimoine
Agents de médiathèque	35	35	Adjoints du patrimoine
Agents de médiathèque	35	35	Adjoints du patrimoine
Agents de médiathèque	35	35	Adjoints du patrimoine
Agents de médiathèque	35	35	Adjoints du patrimoine
Agents de médiathèque	28	28	Adjoints du patrimoine
Agents de médiathèque	17,5	17,5	Adjoints du patrimoine
Ludothécaire	17,5	17,5	Adjoints du patrimoine
SOUS-TOTAL ETP LECTURE PUBLIQUE	**6,80**	**6,80**	
Etablissement d'enseignements artistiques (EAA)			
Administration			
Directeur de l'EEA	16	16	Assistants d'enseignements artistiques - Professeurs d'enseignement artistique
Coordinateur de l'EEA	20	20	Assistants d'enseignements artistiques
Coordinateur publics	5	5	Assistants d'enseignements artistiques
Chargé de missions musiques actuelles et responsable de site	6	6	Assistants d'enseignements artistiques
Interdisciplinarité	3	3	Assistants d'enseignements artistiques
Secrétariat et accueil de l'EEA (+ assist. éco)	17,5	17,5	Rédacteurs - Adjoints administratifs
SOUS-TOTAL ETP ADMINISTRATION EEA	**3,20**	**3,20**	
Enseignant formation musicale/Chorale enfants	5	5	Assistants d'enseignements artistiques
DUMISTE	10	10	Assistants d'enseignements artistiques
DUMISTE (+ enseignant)	10	10	Assistants d'enseignements artistiques
Musicien Intervenant	12,25	12,25	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Ateliers Musicaux	4	4	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant orchestre	2	2	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant accordéon	4,75	4,75	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Chant variété - Jazz	1,5	1,5	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Chant lyrique/Musique d'ensemble/Chorale/Piano	14,5	14,5	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Piano/Formation musicale/Accompagnement de la classe de chant	15	15	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Violon	4	4	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Guitare	6	6	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Guitare	10	10	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Flûte traversière/Musique d'ensemble/OAE	13	13	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Trompette / formation musicale / pratique collective	6	6	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Clarinette	6,75	6,75	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Percussions/OAE	13,25	13,25	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Orgue	6,25	6,25	Assistants d'enseignements artistiques

Enseignant Trombone / Tuba / OAE	14,5	14,5	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant saxophone/Formation musicale/MI/OAE (+ DUMISTE)	10	10	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant trompette Jazz/Tuba	3	3	Assistants d'enseignements artistiques
-Enseignant Basse - Contrebasse	5	5	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Accordéon diatonique	10,5	10,5	Assistants d'enseignements artistiques
Projet Orchestre au Collège	11	11	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Eveil musicale et petite enfance	4,5	4,5	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Eveil musicale et petite enfance	9	9	Assistants d'enseignements artistiques
SOUS-TOTAL ETP MUSIQUE	**10,59**	**10,59**	
TOTAL ETP E.E.A	**13,79**	**13,79**	
TOTAL ETP POLE CULTURE	**26,09**	**26,09**	
TOTAL GENERAL ETP	**117,66**	**121,16**	

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

T. Compte-rendu de délégation depuis le 28 février 2022

Marchés

N délégat°	Compétence	Objet du marché	type de marché (travaux, fournitures, services, maîtrise d'œuvre)	Lot unique ou n° lot	Titulaire du lot	Montant du Marché HT
2022-05	Ordures Ménagères	Plateforme déchetterie de Craon (Estimation :487 000 € + 45 000 € = 532 000 €HT)	Travaux	1	CHAZE TP	372 732,10 €
				2	LEROY PAYSAGES	57 168,75 €
				3	SAS SORELUM	47 613,00 €
				4	infructueux	
					Total	**477 513,85 €**
2022-06	Voirie	Renforcement VC CR (Estimation : 546 265 €HT)	Travaux	Lot 1	PIGEON TP	183 508,20 €
				Lot 2	CHAZE TP	217 265,26 €
				Lot 3	PIGEON TP	196 097,25 €
					Total	**596 870,71 €**
2022-07	Voirie	Curage de fossés (Estimation : 128 816 €HT)	Travaux	Lot 1	TRAMP TP	56 117,71 €
				Lot 2 A	TRAMP TP	15 502,60 €
				Lot 2 B	HOUILLOT	21 759,12 €
				Lot 3	HOUILLOT	49 428,09 €
					Total	**142 807,52 €**
2022-08	Voirie	Remplacement de busages métalliques sur cours d'eau (Estimation : 101 182 €HT)	Travaux	1	PIGEON TP	**85 975,93 €**

Décisions du Président

DATE	N° DP	N° DELEG°	SERVICE	OBJET	AVIS FAVORABLE
8 mars 2022	**DP n°2022-03/02**	**17°**	**Santé**	**Fonds régional d'études stratégiques (FRES)** **Demande subvention** **30% de 34 494 €TTC – 10 348 €**	**Bureau – 7 mars 2022**

T. Formation sur la manipulation des extincteurs (équipiers de 1ère intervention) – Groupement de commandes avec les communes

Organisation par la CCPC de plusieurs sessions de formation sur la manipulation des extincteurs (équipiers de 1ère intervention). Obligation de l'employeur encadrée par le code du travail.

Enquête des besoins auprès des communes afin d'évaluer et inscrire les élus intéressés et les agents concernés.

Société SI2P - Financement à la charge de chaque collectivité - Tarification unitaire par personne : 19 €HT.

T. Calendrier 2022 – Réunions CCPC et CIAS

CCPC – Commissions – Conseil communautaire – Assemblées

- **Commissions**

Vendredi 25 mars 2022	**11h00**	**Commission Appel d'Offres (CAO)** CAI - Craon
Mardi 29 mars 2022	**20h00**	**Commission Culture** A déterminer
Mardi 5 avril 2022	**20h00**	**Commission Voirie/OM** CAI - Craon
Mardi 5 avril 2022	**18h30**	**Économie-Emploi** Maison de Communauté – Cossé-le-Vivien
Mardi 12 avril 2022	**18h45**	**Commission Communication** CAI - Craon
Mardi 26 avril 2022	**20h00**	**Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement** CAI - Craon

- **CCPC – Conseil communautaire / Conférence des Maires / Assemblée plénière**

Lundi 4 avril 2022	**20h00**	**Conseil communautaire** A déterminer
Lundi 25 avril 2022	**20h00**	**Assemblée plénière** A déterminer

CIAS – Conseil d'administration

Mercredi 23 mars 2022	**20h00**	**Conseil administration CIAS** Le 29 - Craon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.